

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD248 (Rect)

présenté par  
Mme Berthelot

-----

### ARTICLE 3

Après la première phrase de l'alinéa 16, insérer la phrase suivante :

« Il comprend au moins une note de présentation de la demande, un résumé non technique de la manière dont le demandeur compte procéder à l'exploration ou l'exploitation du périmètre sollicité, l'évaluation environnementale, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La composition du dossier simplifié introduit par l'article L. 115-4 de la présente proposition de loi doit être précisée et détaillée.